



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 2
No.: 2

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 7 JANVIER 1980

NOTES POUR UNE DÉCLARATION PAR
L'AMBASSADEUR W. H. BARTON,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA
PRÈS L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
LORS DE LA SESSION D'URGENCE
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES
SUR L'AFGHANISTAN,
NEW YORK, LE 7 JANVIER 1980

Monsieur le Président,

J'aimerais remercier le Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer à ce débat; je voudrais par ailleurs vous offrir mes bons voeux à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de janvier. Le Conseil peut se réjouir de pouvoir compter sur votre habile direction en ces temps difficiles.

C'est avec un vif regret que le Canada voit poindre une nouvelle année, et une nouvelle décennie, sous le signe d'une crise qui a nécessité la convocation d'urgence de cette réunion.

Que personne n'essaie de minimiser le sérieux de la situation qui a donné lieu à ce débat. En demandant la convocation du Conseil de sécurité, plus de cinquante nations ont manifesté leur vive préoccupation à l'égard de la violation, en Afghanistan, de l'un des grands principes de la Charte des Nations Unies. L'invasion d'une nation indépendante par les Soviétiques est une contravention flagrante au droit international et, fait tout aussi grave en ces jours, un net renversement du processus de décolonisation entrepris il y a plus d'un quart de siècle. Le respect des principes et obligations du droit international est l'une des pierres d'angle de l'Organisation des Nations Unies et tous ses membres ont pris un engagement à cet égard. Il ne peut y avoir un ensemble de règles pour l'Union soviétique, et un autre pour le reste du monde. Le Canada n'a par conséquent d'autre choix que de s'associer à tous ceux - et ils sont fort nombreux - qui ont condamné l'initiative soviétique en Afghanistan comme étant un recours flagrant à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un petit État voisin.

On voudrait nous faire croire que l'Afghanistan était menacé d'agression extérieure et que l'intervention militaire massive d'une grande puissance - l'Union soviétique - s'imposait afin de soustraire le pays à ce péril. Il va sans dire que personne n'est dupe, et mon gouvernement est fort déçu à la pensée que les dirigeants soviétiques ont réussi à se convaincre du bien-fondé de cette prétention et qu'ils essaient vraiment d'en convaincre les autres. De l'avis du gouvernement du Canada, avant l'invasion soviétique il régnait - et il règne toujours - en Afghanistan une guerre civile provoquée par la résistance d'une fraction importante de la population afghane de plus en plus aliénée par les politiques d'un régime qui a pris le pouvoir par des moyens antidémocratiques. Tout porte à croire que l'Union soviétique a été mêlée de près au coup d'État de décembre 1979; en fait, l'intervention militaire soviétique avait pour but de mettre en place un régime fantoche. Comme il nous a été donné de le voir, il est relativement facile d'installer dans un pays un régime

étranger prétendument révolutionnaire et de qualifier ensuite de contre-révolutionnaire toute activité antigouvernementale. Étant donné ce qui s'est passé en Afghanistan, le terme intervention est nettement insuffisant pour décrire l'action de l'Union soviétique. Cette dernière a littéralement emménagé dans le pays. En pareilles circonstances, le gouvernement du Canada a déjà fait savoir qu'il ne reconnaîtrait pas un régime qui s'est emparé du pouvoir en Afghanistan avec l'aide d'armes soviétiques. Cependant, les conséquences de ce coup militaire transcendent le sort du peuple afghan et menacent la structure même de la communauté internationale.

Il y a un demi-siècle, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique prévenait avec raison la communauté mondiale que la paix était indivisible. Nous avons appris avec regret que cet avertissement était fondé. Le monde a-t-il changé? À vrai dire, il est beaucoup plus petit qu'autrefois dans la mesure où il est encore moins possible aujourd'hui que par le passé pour une nation responsable de souscrire à un ensemble de règles dans une situation et d'en adopter un autre lorsque la chose lui convient.

Le renforcement de la confiance est un processus continu qui ne souffre aucune interruption. La détente elle aussi est indivisible. On ne peut la faire s'épanouir dans une partie de la planète et la fouler aux pieds dans une autre.

Force nous est de constater, avec un profond regret, que l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique a contribué à miner le sentiment de confiance internationale et à remettre en question tout le concept de la détente, dont la poursuite efficace repose sur la confiance.

Tant que règneront les conditions actuelles, le gouvernement du Canada ne pourra s'empêcher d'éprouver une vive inquiétude devant leurs effets sur le climat international.

Nos préoccupations sont de plusieurs ordres.

En premier lieu, l'invasion soviétique a eu des répercussions très néfastes sur les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. Se trouvent assombries les perspectives de voir mises en oeuvre sous peu les importantes mesures de limitation des armements que tous les membres des Nations Unies attendent ardemment. L'invasion fait aussi planer des doutes sur la volonté de l'Union soviétique de se rallier à des manifestations concrètes de

la détente, qui doit être une politique tangible et non pas seulement une formule qui sonne bien.

Deuxièmement, l'invasion soviétique est venue aggraver une situation déjà complexe et difficile en matière de sécurité régionale; outre qu'elle nuit sérieusement à la cause de la paix mondiale, une telle initiative constitue assurément une grande menace pour les nations et les populations de la région. Les tensions se sont accrues, les incertitudes se sont multipliées et les possibilités d'une nouvelle déstabilisation se sont faites plus nombreuses. Mais, facteur plus important, la voie du développement économique sera entravée, et il est difficile d'évaluer les conséquences humaines qui en découleront. Il n'est toutefois pas si difficile de prévoir l'issue de la tragédie qui se joue, et qui continuera sans doute de se jouer, du point de vue des mouvements de réfugiés. Encore une fois, comme au Vietnam et au Kampuchea, des vies sont perdues, des familles sont séparées et des épreuves de toutes sortes s'abattent sur les victimes. Nous ne pouvons que nous demander à qui tout cela profitera.

Enfin, et tout bien considéré, l'ensemble des relations entre l'Union soviétique et les autres nations connaîtra inévitablement des tensions et un recul.

Le gouvernement canadien suivra de près la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la communauté internationale. Comme première réaction à la situation présente, nous demandons instamment au Conseil de condamner le rôle de l'Union soviétique en Afghanistan et de réclamer le retrait de toutes les forces soviétiques actuellement en Afghanistan de sorte que la population de ce pays puisse décider de son avenir sans aucune ingérence étrangère. La réalisation de cet objectif est, il nous semble, dans le plus grand intérêt de tous ceux qui se préoccupent de la paix et de la sécurité de notre planète ainsi que de l'observation des normes de conduite internationale civilisée généralement acceptées.